

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

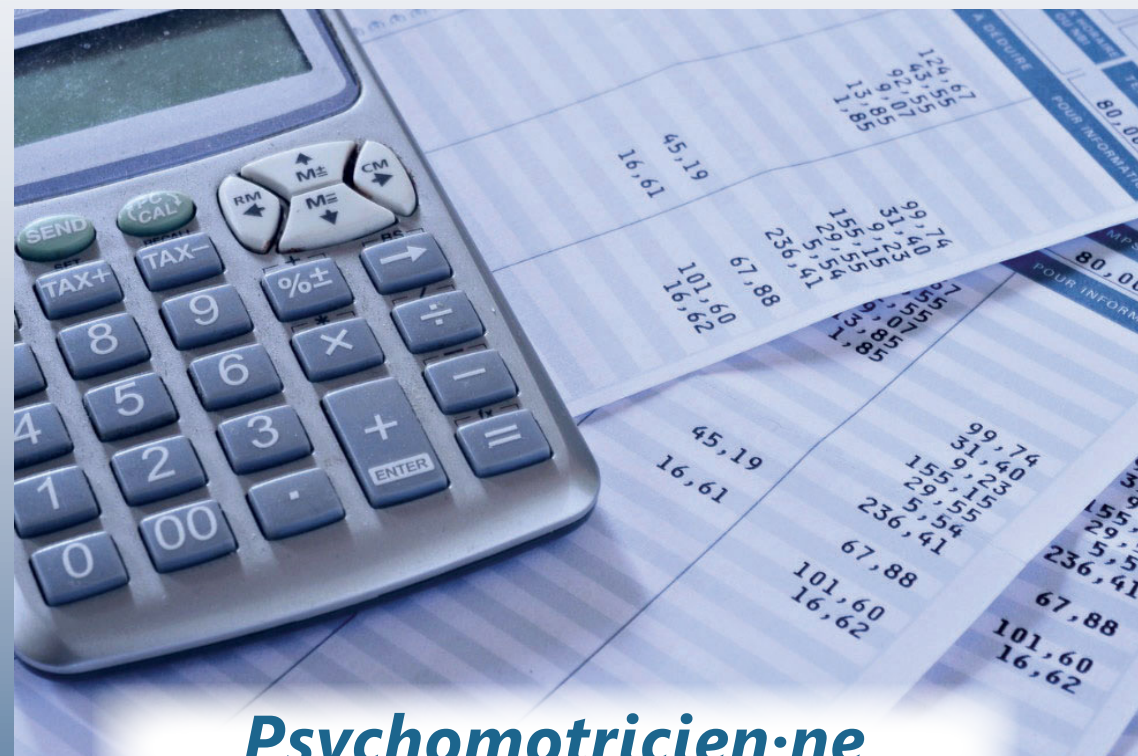
Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Psychomotricien·ne

# Psychomotricien·ne

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## psychomotrien·ne classe normale

ÉCHELON	DUREE	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	390	→ 1/2 de l'ancienneté acquise
2	2 ans	410	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
3	2 ans	430	→ ancienneté acquise*
4	2 ans	450	→ ancienneté acquise*
5	3 ans	475	→ 5/6 de l'ancienneté acquise
6	3 ans	503	→ ancienneté acquise*
7	3,5 ans	524	→ sans ancienneté
8	4 ans	544	→ 3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an
9	4 ans	567	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
10	4 ans	594	→ ancienneté acquise*
11	-	627	→ ancienneté acquise*

## psychomotrien·ne classe normale

ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	1,5 an	419	9	42,17 €	33,61 €
3	2 ans	442	12	56,23 €	44,82 €
4	2 ans	463	13	60,92 €	48,55 €
5	2,5 ans	486	11	51,55 €	41,08 €
6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
8	3 ans	575	8	37,49 €	29,88 €
9	4 ans	605	11	51,55 €	41,08 €
10	4 ans	640	13	60,92 €	48,55 €
↓ 11	-	673			

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les psychomot ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6e échelon de la classe normale et d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans le corps de psychomot de catégorie B.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## psychomotrien·ne classe sup

ÉCHELON	DUREE	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	436	→ ancienneté acquise*
2	2 ans	455	→ ancienneté acquise*
3	2 ans	476	→ sans ancienneté
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise + 1 an
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise*
6	3,5 ans	549	→ 5/7 de l'ancienneté acquise
7	4 ans	576	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
8	4 ans	601	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
9	4 ans	624	→ ancienneté acquise*
10	-	658	→ ancienneté acquise*

## psychomotrien·ne classe sup

ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €
2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €
3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €
4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €
5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €
6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €
7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €
8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €
9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €
↓ 10	-	722			

\*dans la limite de la durée de l'échelon